

ASSURANCE :

- Conditions :

Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans

Avoir le permis de conduire en cours de validité

- Garanties :

L'assurance couvre le territoire de la France métropolitaine, les autres pays membres de l'union européenne et les pays dans lesquels la carte internationale d'assurance automobile (carte verte) est valable.

L'assurance couvre les dommages tous accidents, bris de glace, vol, incendie-tempêtes-forces de la nature, catastrophes naturelles, attentats et actes de terrorisme ; en plus il y a l'assistance à la personne

- Franchise/Caution :

2500 euros en chèque à remettre avant le départ (chèque non encaissé et rendu s'il n'y a pas eut de sinistre au retour)

200 euros en espèce à remettre avant le départ (rendu au retour s'il n'y pas de dédommagement de type nettoyage, essence, petite casse à déduire)